

POINTS SAILLANTS

- 54% des ménages déplacés internes n'ont pas d'activité génératrice de revenus ;
- 605 personnes déplacées, rapatriées et membres des communautés hôtes bénéficient du projet « cash for work » mis en place par l'OIM pour assurer leur réintégration socioéconomique ;
- 3 personnes déplacées internes sur 4 ont été forcées de quitter leur maison en raison des aléas climatiques (DTM oct. 2018).



Déplacées internes - © UNFPA Burundi.

Au sommaire

- 17 projets de réintégration socioéconomique mis en œuvre par l'OIM à destination des déplacés, rapatriés et communautés hôtes p.1
- Suspension des activités des ONG internationales p.2
- Plus de 135 000 enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et / ou allaitantes ont reçu des produits nutritionnels spécialisés p.2
- Célébration de la journée internationale des Nations Unies au Burundi p.3
- Analyse des risques p.3
- Financements humanitaires p.4

CHIFFRES CLES

Pop. dans le besoin	3,6 millions⁽¹⁾
	H ⁽⁶⁾ F E
	0,85M 0,88M 1,87M
Population ciblée	2,4 millions⁽¹⁾
	H F E
	0,53M 0,55M 1,28M
PDI	147 086⁽²⁾
	H: n/a F: n/a
Réfugiés congolais	74 625⁽³⁾
	H: 37k F: 38k
Réfugiés burundais	367 657⁽⁴⁾
	H: 186k F: 181k
Pers. en insécurité alimentaire	1,67 million⁽⁵⁾
	IPC 3 et 4 1,67 M

FINANCEMENTS

141,8 millions

requis pour le HRP 2018 (US\$)

76,4 millions

contributions dans le HRP

10,3 millions

contributions hors HRP

(1) HRP 2017

(2) OIM, DTM Burundi

(3) UNHCR, Information Sharing Portal à la date du 31 octobre, 2018

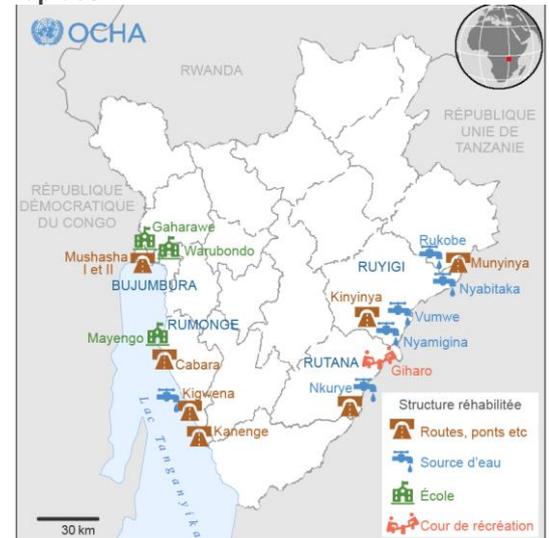
(4) UNHCR, Information Sharing Portal à la date du 31 octobre, 2018

(5) Rapport de l'IPC aigüé, avril 2018 (dernières données de projection pour avril et mai 2018)

17 projets de réintégration socioéconomique mis en œuvre par l'OIM à destination des déplacés, rapatriés et communautés hôtes

La matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)¹ indique que plus de 147 000 personnes sont actuellement déplacées internes dans le pays et que 3 personnes sur 4 sont des déplacés climatiques². Au mois d'octobre, les pluies torrentielles et les vents violents ont provoqué le déplacement de plus de 1 200 personnes et détruit plus de 100 maisons. Parmi les 147 000 personnes déplacées internes au Burundi, 54 pour cent vit en famille d'accueil, alors que 23 pour cent vit dans une maison louée, 14 pour cent dans des maisons en paille et 7 pour cent dans d'autres types d'abris. Au même titre que les déplacés internes, les communautés hôtes sont particulièrement vulnérables. En effet, les déplacements de populations accentuent la pression sur les communautés d'accueil déjà fortement fragilisées, notamment par un manque d'accès à l'eau, à l'éducation, aux terres agricoles et aux moyens de subsistance. Ainsi, l'appui aux communautés hôtes est intégré dans la réponse aux besoins de déplacés et des rapatriés afin de maintenir la cohésion sociale et de réduire le risque d'une aggravation des vulnérabilités dans un contexte de précarité économique. Parmi les ménages déplacés internes, on note à titre d'exemple que 54% d'entre eux n'ont pas d'activité génératrice de revenus et que seulement 38% ont accès à des terres cultivables dans un contexte où l'agriculture représente la principale source de revenu pour 90% de la population³.

Zones bénéficiées par les projets à impacts rapides



Sources: OIM
Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés n'impliquent aucune reconnaissance officielle des Nations Unies
Date de création: nov. 2018

¹ <http://www.globaldtm.info/fr/burundi/>

² Dashboard des déplacements octobre 2018 - Matrice de suivi des déplacements - OIM

³ Rapport de la matrice de suivi des déplacements de septembre - OIM

TEMOIGNAGE DE VIOLETTE, DEPLACÉE INTERNE DANS LA PROVINCE DE RUYIGI

« Trouver de l'eau ici est un véritable défi. Tous les points d'eau sont inaccessibles car il y a beaucoup trop de monde aux puits. Notre souhait serait d'avoir un point d'eau à côté de notre village mais aussi une route pour nous permettre d'aller dans le centre de santé le plus proche », a déclaré Violette, déplacée interne dans la province de Ruyigi, avant la mise en œuvre des projets de réintégration socioéconomique de l'OIM.



Violette - Photo : © OIM Burundi

 Dans 68% des collines enquêtées par la DTM, les personnes déplacées internes mettent entre 30 minutes à 1 heure pour se rendre au centre de santé le plus proche.

Suite à un dialogue initié avec les populations déplacées, rapatriées et les communautés hôtes dans les provinces de Bujumbura Rural, Rumonge, Rutana et Ruyigi, l'OIM met actuellement en place un programme de réintégration socioéconomique. A travers 17 projets à impacts rapides, 605 personnes parmi les déplacés, les rapatriés et les communautés hôtes des localités ciblées sont recrutées et rémunérées à travers la modalité « cash for work ».

Choisis par la population locale, les projets mis en œuvre visent la réhabilitation où le renforcement des infrastructures locales, de manière à croître la capacité d'accueil des rapatriés et des déplacés internes, permettant ainsi aux communautés hôtes d'être sensiblement moins affectées par la pression démographique. Parmi les projets mis en œuvre, les communautés réhabilitent des écoles, des points d'eau, des terrains de jeux et des routes. Ces interventions sont mises en place avec le soutien et l'inclusion des comités locaux afin d'assurer la maintenance et la durabilité des projets.

Grâce à la modalité « cash for work », les 605 personnes recrutées et rémunérées ont un moyen de subsistance qui leur permet de subvenir à leurs besoins et d'optimiser leur intégration au sein de la communauté.

Suspension des activités des ONG internationales

A compter du 1^{er} octobre 2018, les activités des ONG internationales ont été suspendues pendant une période de trois mois, suite à la décision du Conseil National de Sécurité rendue publique le 27 septembre dernier à la télévision nationale. Pendant cette période de suspension de trois mois, les ONG internationales sont tenues de présenter quatre documents au Gouvernement du Burundi⁴, attestant leur conformité à loi sur les ONG internationales du 23 janvier 2017⁵. La présentation de ces documents constitue la condition de leur ré-accréditation dans le pays.

Cette suspension a affecté non seulement la continuité des activités des ONG internationales mais aussi celles des agences des Nations Unies et des organisations nationales, tel que le processus de rapatriement des réfugiés Burundais de Tanzanie. A noter cependant que les ONG internationales travaillant auprès des hôpitaux et des écoles ont été autorisées à poursuivre leurs activités.

A la fin du mois d'octobre, une vingtaine d'ONG internationales ont présenté les quatre documents requis au Gouvernement du Burundi et ont pu reprendre leurs activités. Le processus d'accréditation des autres ONG internationales se poursuit. Des dossiers de plusieurs autres organisations sont en cours de traitement.

Plus de 135 000 enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et / ou allaitantes ont reçu des produits nutritionnels spécialisés

Selon la troisième Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée en 2016-2017 et confirmé par l'Enquête SMART 2018, 61 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont anémiques, et presque 6 enfants sur 10 souffrent de malnutrition chronique. Ces chiffres

⁴ Les quatre documents requis sont les suivants : une copie de la convention de coopération avec le Ministère des Affaires étrangères ; un mémoire sur la mise en œuvre des dispositions de la loi relative aux ONG étrangères et du plan national de développement ; un acte d'engagement auprès du Ministère des Finances sur le respect de la réglementation financière ; et un plan de correction progressif sur trois ans des déséquilibres ethniques au sein du personnel des organisations.

⁵ Loi du 23 janvier 2017 portant cadre général de la coopération entre la République du Burundi et les organisations non-gouvernementales étrangères (ONGE).

s'expliquent en partie par les faibles connaissances des mères en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants⁶ et aux bonnes pratiques d'hygiène.

Au Burundi, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et ses partenaires appuient le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre des activités de prévention de la malnutrition, de supplémentation en micronutriments et de traitement de la malnutrition aiguë modérée dans les provinces de Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Kirundo, Ngozi et Rutana.

Outre les activités d'éducation nutritionnelle, plus de 135 000 enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes et/ou allaitantes ont reçu des produits nutritionnels spécialisés pour renforcer leur alimentation en 2018. Ces activités ont été réalisées grâce à l'appui financier de l'Allemagne, des Etats Unis d'Amérique, de l'Union Européenne et des Pays-Bas.

Célébration de la journée internationale des Nations Unies au Burundi

Dans le cadre de la célébration de la journée internationale des Nations Unies, les agences onusiennes au Burundi ont organisé un ensemble d'activités du 16 au 24 octobre. Sous le lead du Coordonnateur Résident, des conférences-débats et des stands d'informations sur les mandats respectifs de chaque agence ont été animés. Des activités culturelles et sportives ont également eu lieu.



Analyse des risques

Le risque de propagation de la maladie à virus Ebola, étendue dans 10 zones sanitaires en République Démocratique du Congo (7 au Nord Kivu et 3 en Ituri), plane toujours sur le Burundi en raison de la forte mobilité de la population congolaise dans la sous-région. Sous le lead du Ministère de la Santé, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de ses partenaires, une task force a été mise en place pour la préparation de la réponse à cette menace. La task force est composée de 6 commissions : la coordination ; les opérations ; la prévention contre les infections et la prise en charge ; la planification ; la logistique & finances et la communication. Avec l'appui du Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), l'OMS travaille sur l'élaboration d'une cartographie et d'un système de gestion de l'information.

L'irrégularité et le retard des pluies ce mois d'octobre perturbent la mise en place de la saison 2019A, notamment dans les régions de basse et de moyenne altitude dans le pays. Ce déficit hydrique représente un risque en matière de sécurité alimentaire.

Les aléas climatiques prévus d'ici la fin de l'année et le début de l'année 2019 représentent un risque, notamment pour les cultures de haricots et de maïs, de marais et de bas-fonds de la saison A. En outre, les catastrophes naturelles sont susceptibles de rehausser le nombre de personnes déplacées internes⁷ ainsi que les besoins en abris d'urgence, articles non-alimentaires, vivres, eau, hygiène et assainissement sans oublier les besoins de protection.

⁶ L'enquête démographique et de santé au Burundi révèle en effet que la prévalence de la malnutrition chronique est influencée par le niveau d'instruction de la mère : de 61 % chez les enfants de mère sans niveau d'instruction, la proportion d'enfants atteints de malnutrition chronique passe à 56 % parmi ceux dont la mère a le niveau primaire et à 40 % chez ceux dont la mère a le niveau secondaire ou plus.

⁷ Les déplacements internes sont en baisse depuis le mois de mai, qui correspond à la survenue de la saison sèche.

ANALYSE DES RISQUES

HRP 2018

Personnes dans le besoin **3,6M**
+20% par rapport à 2017

Personnes ciblées **2,4M**
+220% par rapport à 2017

Sécurité alimentaire (IPC avril 2018)

Pers. en phase IPC 3 et 4 **1,7M**
en besoin d'assistance humanitaire
-35% comparé à mai 2017

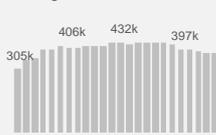
Déplacements de population

Pers. déplacées internes **147k**
-3% comparé à septembre 2018



(DTM oct. 2018)

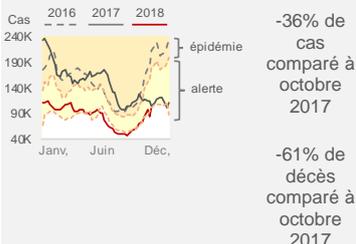
Réfugiés burundais **367.6k**
-4% comparé à septembre 2018



(31 oct. 2018)

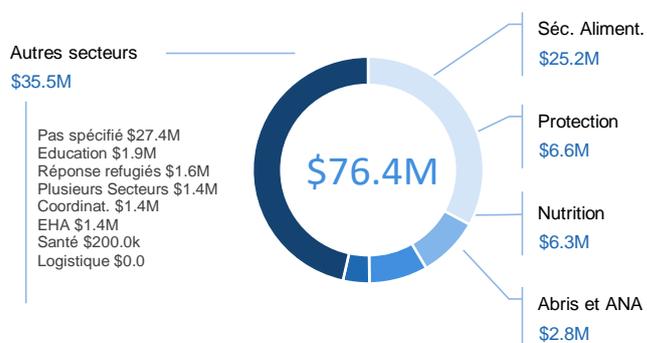
Cas de paludisme (octobre 2018)

Nombre de cas **506K**
Nombre de décès **168**



Financements humanitaires

A la date de publication du présent bulletin humanitaire⁸, le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) 2018 pour le Burundi, nécessitant 142 millions USD, était financé à hauteur de 54%, soit 76,4 millions de dollars. Ces fonds permettent aux partenaires humanitaires de subvenir aux besoins multisectoriels d'une partie importante des personnes les plus vulnérables. Cependant, des efforts restent à fournir pour trouver des fonds pour ceux qui n'ont pas encore été assistés. Les trois secteurs moins financés sont : Santé, avec seulement 200 000 dollars reçus sur 15,1 millions de dollars requis, soit 1,3% ; Eau, Hygiène et assainissement avec 1,4 millions reçus sur 9 millions de dollars requis, soit 15,9% ; et Abris et biens non-alimentaires avec 2,8 millions reçus sur 17,5 millions de dollars requis, soit 16,1%.



OCHA encourage vivement les bailleurs de fonds à enregistrer leurs contributions auprès de FTS :

<https://fts.unocha.org/content/report-contribution>

⁸ Publication le 22 novembre 2018.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jutta Hinkkanen, Chef de bureau a.i. OCHA Burundi, hinkkanen@un.org, Tel. (+257) 72 11 11 55

Julie Languille, Chargée de l'information publique, languille@un.org, Tel. (+257) 72 11 11 56

Les bulletins humanitaires d'OCHA sont disponibles sur : <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burundi> | www.unocha.org | www.reliefweb.int

Suivez les actualités de OCHA Burundi sur twitter : <https://twitter.com/OCHABurundi>